

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Date de convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :
Madame Corry NEAU

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET COMMUNAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1313 : Subv. transf. Départements		3 210.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		3 210.00 €		
D 202 : Frais études, élaboration, modif et révisions doc		4 290.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		4 290.00 €		
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		2 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 500.00 €		
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	4 290.00 €			
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	2 500.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 790.00 €			
R 1323 : Subv. non transf. Départements			105 501.00 €	
R 1323 : Subv. non transf. Départements				3 210.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales			105 501.00 €	3 210.00 €
R 1323 : Subv. non transf. Départements				105 501.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				105 501.00 €
Total	6 790.00 €	10 000.00 €	105 501.00 €	108 711.00 €
Total Général		3 210.00 €		3 210.00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

24/09/2024

Date d'affichage

24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX
Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :

Madame Corry NEAU

Objet : AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Vu le projet d'avenant n° 1 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement,

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées ont été réalisés rue Charles Duru avec création d'un poste de relevage qui doit être intégré dans la DSP afin de permettre sa gestion et son entretien par SUEZ.

Il demande au conseil son accord pour intégrer le poste de relevage de la rue Charles Duru dans la DSP assainissement et signer l'avenant correspondant.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n° 1 comme proposé,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3A
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

24/09/2024

Date d'affichage

24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :

Madame Corry NEAU

Objet : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au titre de l'année 2023.

Il précise que le rapport a été communiqué en amont aux membres du Conseil afin qu'ils puissent faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant présentée, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité de la CCAC au titre de l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3B
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

24/09/2024

Date d'affichage

24/09/2024

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :

Madame Corry NEAU

Objet : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au titre de l'année 2023.

Il précise que le rapport a été communiqué en amont aux membres du Conseil afin qu'ils puissent faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant présentée, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCAC au titre de l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4a
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

24/09/2024

Date d'affichage

24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :

Madame Corry NEAU

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LA RÉHABILITATION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAL PHASE 2

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite en 2020, pour permettre la réalisation de premiers travaux de réhabilitation de la toiture du centre communal Maurice Bernaudin avec la reprise totale de l'étanchéité de la toiture terrasse donnant au-dessus de la médiathèque.

Il est présent nécessaire de changer la toiture en ardoises situé au-dessus de la salle polyvalente qui est très dégradée ce qui engendre des fuites d'eau importantes dans cette salle.

Ces travaux peuvent l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes au chapitre « rénovation des bâtiments publics ».

Le taux de participation du Département pour ce type d'opération est de 29 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Conseil Départementale de l'Oise au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

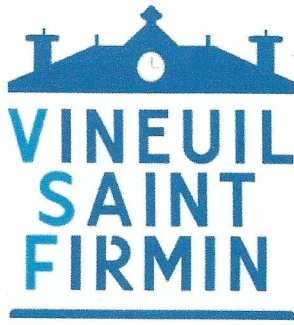
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANGERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4b
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX
Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :

Madame Corry NEAU

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LA RÉHABILITAION DE LA TOITURE DU PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la réhabilitation totale de la toiture du presbytère qui, par manque d'entretien depuis de nombreuses années, présente de anomalies importantes entraînant des fuites et à terme une dangerosité pour la structure même du bâtiment.

Cela oblige notre municipalité à envisager des travaux conséquents de remise en état.

Ces travaux peuvent l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes au chapitre « préservation et mise en valeur du patrimoine public ».

Le taux de participation du Département pour ce type d'opération est de 60 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Conseil Départementale de l'Oise au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4c
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :

Madame Corry NEAU

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE, BORDURES ET TROTTOIRS DANS LE BOIS COUPÉ-PHASE 1

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Vineuil-Saint-Firmin va faire procéder, au premier semestre 2025 et avec l'aide du Syndicat d'Energie de l'Oise, à l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et réseaux télécom dans le quartier du Bois Coupé.

Après la réalisation de ces travaux, la réfection complète de la voirie s'imposera dans ce quartier qui n'a jamais été entretenu : chaussée déformée, enrobé partiellement inexistant ou pour les piétons : trottoirs non sécurisés, sans enrobé, comprenant un mélange de cailloux de terre et d'herbe et bordures cassées ou inexistantes sur certaines parties longeant la chaussée.

Pour sécuriser ce quartier et la rendre accessible aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux poussettes, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux de réfection complète de la voirie, des bordures et des trottoirs.

Cinq rues sont concernées :

- Allée du Bois Coupé
- Rue du Docteur Schweitzer
- Rue Aristide Briand

- Rue Vatel
- Une partie de l'avenue de la Bouleautière

La première phase des travaux consisterait en la réfection de la voirie, des bordures et trottoirs dans l'Allée du Bois Coupé, la rue Vatel et la fin de l'avenue de la Bouleautière.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de Conseil Départemental de l'Oise au titre l'aide aux communes au chapitre « Voirie et réseaux divers ».

Le taux de participation maximum du Département pour ce type d'opération est de 29 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Département de l'Oise au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

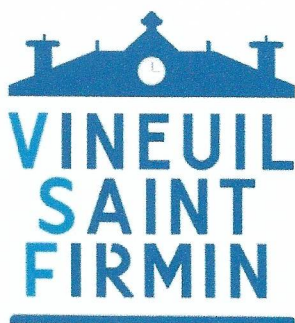
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCELAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4d
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI

Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :

Madame Corry NEAU

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité de procéder à des travaux de réfection de voirie dans les rues suivantes :

- Partie haute de la rue Georges Dauchy
- Rue du Théâtre
- Rue Jeanne d'Arc

Ces trois rues sont très dégradées et doivent être refaites en enrobé afin d'assurer la sécurité des véhicules et des piétons.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de Conseil Départemental de l'Oise au titre l'aide aux communes au chapitre « Voirie et réseaux divers ».

Le taux de participation maximum du Département pour ce type d'opération est de 29 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Département de l'Oise au titre de l'aide aux communes au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANGERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4e
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX
Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :
Madame Corry NEAU

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU DORTOIR DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET D'UNE SALLE DE CLASSE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE-PHASE3

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a entamé, depuis 2023, la mise aux normes thermique des bâtiments scolaires. Ainsi, les fenêtres d'une classe ont été changées à l'école maternelle en 2023 et, en octobre 2024, ce sont les fenêtres de la deuxième classe et les deux portes d'entrées qui seront changées.

Pour permettre d'assurer une isolation thermique et acoustique maximale de l'ensemble du bâtiment il apparait nécessaire de changer les dernières fenêtres situées dans le dortoir.

Il est également proposé de réaliser le changement des fenêtres d'une classe en élémentaire et ainsi poursuivre la rénovation énergétique de nos écoles.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes au chapitre « constructions et rénovations publiques ».

Le taux de participation du Département pour ce type d'opération est de 29%.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services du Département et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de l'aide aux communes au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

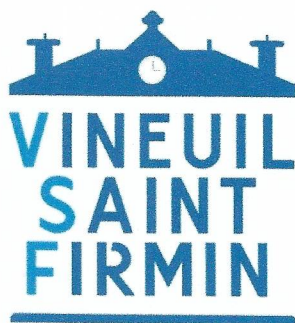
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4f
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents :

Votants :

Date de convocation

24/09/2024

Date d'affichage

24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane
GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick
BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE
VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur
Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Secrétaire de séance :

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR
L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE, BORDURES ET TROTTOIRS DANS LE BOIS
COUPÉ-PHASE 1**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Vineuil-Saint-Firmin va faire procéder, au premier semestre 2025 et avec l'aide du Syndicat d'Énergie de l'Oise, à l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et réseaux télécom dans le quartier du Bois Coupé.

Après la réalisation de ces travaux, la réfection complète de la voirie s'imposera dans ce quartier qui n'a jamais été entretenu : chaussée déformée, enrobé partiellement inexistant ou pour les piétons : trottoirs non sécurisés, sans enrobé, comprenant un mélange de cailloux de terre et d'herbe et bordures cassées ou inexistantes sur certaines parties longeant la chaussée.

Pour sécuriser ce quartier et la rendre accessible aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux poussettes, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux de réfection complète de la voirie, des bordures et des trottoirs.

Cinq rues sont concernées :

- Allée du Bois Coupé
- Rue du Docteur Schweitzer
- Rue Aristide Briand

- Rue Vatel,
- Fin de l'avenue de la Bouleautière

La première phase des travaux consisterait en la réfection de la voirie, des bordures et trottoirs dans l'Allée du Bois Coupé, rue Vatel et fin de l'avenue de la Bouleautière.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de L'Etat au titre de la DETR au chapitre « Voirie et réseaux divers ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 45 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANGERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4g
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Date de convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI
Secrétaire de séance :
Madame Corry NEAU

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité de procéder à des travaux de réfection de voirie dans les rues suivantes :

- Partie haute de la rue Georges Dauchy
- Rue du Théâtre
- Rue Jeanne d'Arc

Ces trois rues sont très dégradées et doivent être refaites en enrobé afin d'assurer la sécurité des véhicules et des piétons.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de Conseil Départemental de l'Oise au titre l'aide aux communes au chapitre « Voirie et réseaux divers ».

Le taux de participation maximum de l'Etat pour ce type d'opération est de 45 %.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contenance du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4h
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents :

Votants :

Date de convocation

24/09/2024

Date d'affichage

24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,

Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Secrétaire de séance :

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LE REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU DORTOIR DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET D'UNE SALLE DE CLASSE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a entamé, depuis 2023, la mise aux normes thermique des bâtiments scolaires. Ainsi, les fenêtres d'une classe ont été changées à l'école maternelle en 2023 et, en octobre 2024, ce sont les fenêtres de la deuxième classe et les deux portes d'entrées qui seront changées.

Pour permettre d'assurer une isolation thermique et acoustique maximale de l'ensemble du bâtiment il apparait nécessaire de changer les dernières fenêtres situées dans le dortoir.

Il est également proposé de réaliser le changement des fenêtres d'une classe en élémentaire et ainsi poursuivre la rénovation énergétique de nos écoles.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR au chapitre « Economie d'énergie : travaux d'économie d'énergie réalisée sur les bâtiments ».

Le taux de participation du Département pour ce type d'opération est de 45%.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention auprès l'Etat, au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

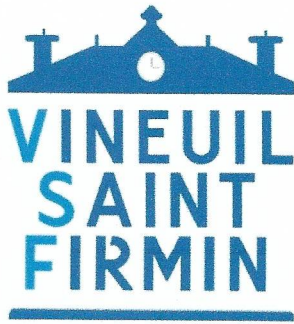
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCÉRAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation
24/09/2024

Date d'affichage
24/09/2024

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX
Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :
Madame Corry NEAU

Objet : RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

L'article L.2231-1 du Code général des collectivités territoriales issu de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, prévoit que le maire d'une commune dotée d'un plan local d'urbanisme [d'une carte communale] présente au conseil municipal, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes.

Le rapport rend compte du bilan de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), compte tenu des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols à atteindre.

Le rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante. Le débat est suivi d'un vote.

M. le maire expose que le rapport relatif à l'artificialisation des sols de la commune entre l'année 2011 et l'année 2021 montre que 0.9 ha ont été consommés.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols joint à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article L.2231-1 CGCT :

- le rapport et l'avis du conseil municipal font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1.
- Dans un délai de quinze jours à compter de leur publication, ils sont transmis aux représentants de l'État dans la région et dans le département, au président du conseil régional ainsi que, selon le cas, au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ainsi qu'au président de l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 1^{er} octobre 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCEREAUX



RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

COMMUNE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN (60500)

Estimation de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (Décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023)

« 1° La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, le cas échéant en la différenciant entre ces types d'espaces, et en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert. Sur le même territoire, le rapport peut préciser également la transformation effective d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'une renaturation. »



La consommation d'ENAF entre 2011 et 2021 est de 0.9 ha, soit 0.12% du territoire communal.

Aucune renaturation n'a été observée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille Vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation

24/09/2024

Date d'affichage

24/09/2024

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire,
Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES-COUSIN, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Madame Dominique BLAIR, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Nicolas FAURE avec pouvoir à Monsieur Jean-Marc VINCENTI
Monsieur Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Monsieur François LANCERAUX

Madame Sophie SIEG avec pouvoir à Monsieur Stéphane GIANNETTI

Secrétaire de séance :

Madame Corry NEAU

Objet : CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la réussite au concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'agent occupant actuellement un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique au sein de la collectivité,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de gestion de l'Oise, en date du 8 octobre 2024 pour :

- La création d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre
- La suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs en ajoutant le poste suivant :

SERVICE TECHNIQUE					
CADRE D'EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC

- de supprimer le poste d'adjoint technique à temps complet,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 11 octobre 2024
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX

